

Conditions de vente · Animal Kinhood Editions

CONDICIONES DE VENTA · ANIMAL KINHOOD EDITIONS · V1.0.0 · 2026-08-04 · ZOO PORTRAITS, S.L. · B66773912

Avis d'identité · Les présentes conditions régissent la vente d'œuvres photographiques originales en édition numérotée et signée à la main sous le nom artistique « **Yago Partal** » (Animal Kinhood). Le titulaire légal de l'activité économique et le vendeur aux fins contractuelles et fiscales est **Santiago Menendez Partal, connu artistiquement sous le nom de Yago Partal**, qui opère par l'intermédiaire de **Zoo Portraits, S.L.** (ci-après « le Vendeur » ; l'auteur matériel de l'œuvre est désigné comme « l'Auteur »). Toute référence à « Yago Partal » dans les présentes conditions désigne la signature artistique de l'Auteur [LOI : LSSICE 34/2002, art. 10].

1 · Identification du vendeur (LSSICE art. 10)

- **Dénomination sociale / vendeur** : Zoo Portraits, S.L.
- **Numéro d'identification fiscale espagnol (NIF/CIF)** : B66773912
- **Titulaire et administrateur unique** : **Santiago Menendez Partal**, connu artistiquement sous le nom de **Yago Partal**
- **Siège social et fiscal** : C/ Diputació 363 - 4º, 08009 Barcelone (Espagne)
- **Registre du commerce** : Registro Mercantil de Barcelona · Tome 45639, Folio 55, Feuillet B-485476
- **Adresse électronique de contact commercial** : mail@yagopartal.com
- **Adresse électronique des réclamations** : mail@yagopartal.com
- **Canal dédié à la protection des données** : privacy@yagopartal.com
- **Site web** : <https://www.yagopartal.com>

L'article 10 de la LSSICE (loi espagnole 34/2002 sur les services de la société de l'information) exige que la dénomination sociale, le numéro d'identification fiscale et les données d'immatriculation complètes soient accessibles en permanence sur le site web (mentions légales). « Yago Partal » est la marque publique ; « Zoo Portraits, S.L. » et le numéro fiscal constituent l'identification légalement exigible.

Régime de facturation et entité assujettie : les Editions sont facturées par **Zoo Portraits, S.L. · B66773912**, société commerciale espagnole qui agit en outre en qualité d'**entité assujettie** à la législation relative à la prévention du blanchiment de capitaux, en tant que commerçante d'œuvres d'art [LOI : loi espagnole 10/2010, art. 2.1.r)]. Pour certaines commandes dépassant les seuils légaux applicables, le Vendeur doit vérifier l'identité de l'Acheteur avant l'expédition ; la procédure précise figure dans les Conditions générales publiées sur le site web. Pour le régime de TVA applicable, voir §4.

2 · Objet du contrat

Le présent contrat régit la vente, via la boutique en ligne [yagopartal.com](https://www.yagopartal.com), d'**œuvres photographiques originales** de l'Auteur, produites en **édition limitée numérotée et signée à la main**, sous la ligne éditoriale **Animal Kinhood Editions**.

Chaque Edition présente les caractéristiques essentielles suivantes :

1. **Tirage limité clos** : chaque SKU (combinaison œuvre, format et finition) comporte un nombre maximal de copies autorisées, déclaré de manière explicite et vérifiable sur la fiche produit au moment de l'achat. **La fiche produit constitue la source contraignante du tirage de ce SKU**. Une fois le tirage épuisé, aucune copie supplémentaire de ce SKU ne sera produite.
2. **Numérotation individuelle** : chaque copie est identifiée par son numéro au format **N/total** (par exemple : 7/30), traçable au moyen de :
 - un certificat d'authenticité physique (COA) signé à la main par l'Auteur ;

- un enregistrement Verisart ;
 - des métadonnées de provenance C2PA signées cryptographiquement et intégrées au fichier master.
3. **Signature manuscrite de l'Auteur** : le COA physique qui accompagne chaque copie porte la signature autographe de **Yago Partal** (nom artistique de Santiago Menendez Partal).
4. **Production à la demande (made-to-order)** : la copie physique est imprimée et montée après confirmation du paiement, par le laboratoire photographique **WhiteWall** (Frechen, Allemagne), dans le format et la finition demandés, à partir du fichier master d'auteur de cette édition précise. **Il n'existe aucun stock physique anticipé** : chaque pièce est produite spécifiquement pour l'acheteur identifié dans la commande. Nonobstant ce qui précède, et par décision expresse du Vendeur, **le droit de rétractation de 14 jours est accordé en tout état de cause** et l'exception prévue à l'art. 103, c) du TRLGDCU n'est pas invoquée ; le régime complet figure dans la Politique de retours, avec la responsabilité de l'Acheteur pour la dépréciation prévue à l'art. 108.2 du TRLGDCU.
5. **Catégorie juridique** : l'œuvre livrée constitue une **œuvre photographique originale protégée par le droit d'auteur** [LOI : décret royal législatif 1/1996, TRLPI (loi espagnole consolidée sur la propriété intellectuelle), art. 10.1, h) · œuvre photographique présentant un caractère créatif, et NON simple photographie au sens de l'art. 128]. Sa qualification d'« objet d'art » aux fins de la TVA (art. 136 de la loi espagnole 37/1992) dépend du respect des exigences légales relatives au tirage et à la signature, et est déterminée conformément au §4.
6. **Nature auctorale de l'œuvre et recours à l'intelligence artificielle** : l'œuvre est un **photomontage d'auteur en technique mixte intégrant des fragments générés par l'IA**, composé, dirigé et édité par l'Auteur. Cette circonstance est divulguée de manière expresse et accessible sur chaque fiche produit, avant l'achat, et documentée techniquement dans les métadonnées de provenance C2PA intégrées au fichier master [RÈG : règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle, art. 50 · obligations de transparence]. Le processus complet est expliqué sur la page « Mon processus » du site web. L'IA est utilisée comme outil d'assistance au sein d'un processus auctorial ; **elle ne se substitue pas à la qualité d'auteur de l'Auteur sur l'œuvre finale**, qu'il conserve intégralement conformément au §11.

3 · Processus d'achat et formation du contrat

1. L'Acheteur sélectionne le SKU souhaité sur yagopartal.com, accepte expressément les présentes Conditions de vente, la Politique de retours et la Politique de confidentialité par consentement exprès (case non précochée) lors du paiement, et procède au règlement.
2. Le contrat est formé au moment où le Vendeur confirme la réception du paiement par courriel de confirmation de commande. **Il n'existe pas de « réservation sans paiement »** : toute mention commerciale de « réservation », « accès anticipé » ou équivalent implique le paiement intégral lors de la commande.
3. Le numéro de copie est attribué par ordre chronologique de paiement confirmé, sauf attribution spécifique convenue par écrit (par exemple : épreuves d'artiste ou copies hors commerce réservées à l'Auteur).
4. Le courriel de confirmation comprendra : le numéro de copie attribué, le délai estimé de production, le délai estimé d'expédition conformément au §5, les données de la commande et un lien vers le certificat d'authenticité numérique lorsqu'il sera disponible. **Les délais et le montant final figurant dans la confirmation de commande sont ceux applicables à cette commande précise.**

4 · Prix, TVA et régime fiscal

4.1 Prix

Les prix affichés sur yagopartal.com sont des **prix finaux au consommateur**, exprimés dans la devise correspondant au marché de l'Acheteur, et **incluent les taxes applicables selon la destination** conformément à la législation en vigueur. Ils **n'incluent pas** les frais d'expédition ni, le cas échéant, les droits de douane ou taxes d'importation hors Union européenne, qui sont calculés selon la destination et présentés à l'Acheteur **avant** la confirmation du paiement.

Le détail du prix de chaque SKU (montant, format, finition, nombre de copies de l'édition) figure sur la fiche produit correspondante et constitue la source contraignante de cette donnée. Les présentes Conditions ne fixent pas de prix concrets.

4.2 Régime de TVA applicable

Les Editions sont facturées par Zoo Portraits, S.L. au **taux normal de TVA en vigueur en Espagne (21 %)** ; le régime particulier des biens d'occasion et objets d'art (REBU) **n'est pas appliqué**, s'agissant d'une vente primaire d'œuvre neuve par son producteur et non d'une revente de biens d'occasion [LOI : loi espagnole 37/1992 relative à la TVA]. La TVA applicable selon la destination est calculée conformément à la réglementation européenne (guichet unique, OSS, lorsqu'il y a lieu) et est **incluse** dans le prix final affiché.

4.3 Ventes intracommunautaires, exportation et fiscalité de destination

- **B2C au sein de l'Union européenne** : la TVA du pays de destination de l'Acheteur s'applique dans le cadre du guichet unique (OSS), lorsqu'il y a lieu, et est incluse dans le prix affiché.
- **B2C hors Union européenne (Royaume-Uni, Suisse, Norvège, États-Unis et reste du monde)** : l'opération constitue une **exportation**. Sauf indication expresse contraire lors du paiement pour cette destination précise, **l'Acheteur peut être redevable de droits de douane, de TVA à l'importation et de taxes locales dans son pays, qui sont à sa charge** et liquidés à destination, généralement par l'intermédiaire du transporteur.

Donnée contraignante : le montant exact des taxes correspondant à chaque commande est **celui affiché lors du paiement et repris dans la confirmation de commande**, et non celui décrit de manière générale dans le présent document. Le régime fiscal de destination dépend de la réglementation de chaque pays et des immatriculations fiscales du Vendeur en vigueur à la date de l'achat, lesquelles peuvent évoluer. En particulier, à la date de la présente version, **l'immatriculation du Vendeur à la TVA du Royaume-Uni est en cours** ; jusqu'à sa prise d'effet, les commandes à destination du Royaume-Uni sont traitées comme des exportations, les taxes à l'importation étant liquidées à destination, ce que reflète le processus de paiement. Aux États-Unis, le Vendeur **ne collecte pas aujourd'hui de taxe de vente étatique**, les seuils d'assujettissement applicables n'étant pas atteints ; les taxes à l'importation, le cas échéant, sont à la charge de l'Acheteur. Ces circonstances sont expressément signalées avant la confirmation du paiement.

5 - Délais de production et de livraison

1. **Production** : l'œuvre est produite à la demande après confirmation du paiement. Le **délai estimé de production est de 7 à 11 jours ouvrés**. Il s'agit d'une **estimation** fondée sur le fonctionnement réel de l'atelier et du laboratoire, et non d'un délai garanti par unité ; le délai applicable à chaque commande est celui indiqué sur la fiche produit et dans le courriel de confirmation de cette commande.
2. **Expédition** : au délai de production s'ajoute le **délai d'acheminement, qui dépend du format et de la destination et qui est calculé lors du paiement**. Le Vendeur **ne fixe pas ici de fourchette de jours d'expédition**, car ni le laboratoire ni les transporteurs ne publient un délai d'acheminement unique : la donnée applicable est celle présentée à l'Acheteur lors du paiement et reprise dans la confirmation de commande. Les grands formats peuvent nécessiter une **livraison sur rendez-vous**, ce qui peut allonger le délai.
3. **Délai maximal légal (art. 66 bis du TRLGDCU)** : sauf délai différent expressément convenu avec l'Acheteur, le Vendeur livrera l'œuvre dans un délai **n'excédant pas 30 jours calendaires à compter de la confirmation du paiement**. Si, pour des motifs justifiés (incident de production, endommagement du fichier master, sinistre logistique, rétention en douane), le délai devait excéder 30 jours, le Vendeur en informera l'Acheteur par écrit en lui proposant, à son choix : a) un nouveau délai avec date estimée, ou b) l'annulation avec remboursement intégral [LOI : décret royal législatif 1/2007, TRLGDCU, art. 66 bis]. **Délai convenu pour les formats XL (décision 2026-08-04)** : pour les œuvres au format XL (80×80 et 120×120 cm), compte tenu de leur production et de leur logistique spécialisées (grand format, livraison sur rendez-vous, transit douanier éventuel), le Vendeur et l'Acheteur **conviennent expressément d'un délai de livraison allant jusqu'à 45 jours calendaires** à compter de la confirmation du paiement, en vertu de l'art. 66 bis lui-même (« sauf convention contraire »). Les autres formats conservent le délai de 30 jours de la présente clause.
4. **Deux expéditions distinctes** : par décision de l'Auteur, **l'œuvre et le certificat d'authenticité voyagent séparément**. L'œuvre est expédiée depuis le laboratoire de production ; le **COA physique signé à la main**, accompagné de l'étiquette numérotée et du mot de l'Auteur, est expédié **depuis l'atelier de Barcelone dans un envoi recommandé indépendant**, avec son propre suivi. Les deux expéditions sont confirmées séparément. L'Acheteur recevra donc deux livraisons et deux numéros de suivi ; la réception de l'une n'implique pas celle de l'autre.
5. **Certificat numérique** : le certificat au registre numérique (Verisart) est **transféré sur le compte de l'Acheteur une fois la livraison des deux envois confirmée**, et non au moment de l'achat.

6 · Transfert des risques et livraison

1. **Vente au consommateur (B2C)** : le risque de perte ou de détérioration de l'œuvre pendant le transport incombe au **Vendeur jusqu'à la livraison physique à l'Acheteur** à l'adresse indiquée dans la commande [LOI : décret royal législatif 1/2007, TRLGDCU, art. 66 ter]. Cette règle est **impérative et ne peut faire l'objet d'une clause contraire** dans une vente au consommateur : elle constitue la garantie effective de l'Acheteur, indépendamment des accords internes du Vendeur avec le laboratoire ou les transporteurs.
 2. **Sur les couvertures d'assurance** : le Vendeur **ne propose pas à l'Acheteur, et ne lui refacture pas, de police d'assurance d'œuvre d'art de type « nail-to-nail »**, et l'existence d'une telle couverture ne doit pas être présumée. Les envois voyagent avec la couverture standard du transporteur retenu, laquelle varie selon le format et l'itinéraire. **Cela ne réduit en rien la protection de l'Acheteur** : le remède en cas de dommage pendant le transport ne dépend d'aucune police, mais de l'obligation du Vendeur au titre du paragraphe 1 et de l'**engagement exprès du Vendeur** suivant : le dommage survenu pendant le transport étant établi, l'Acheteur pourra choisir entre le **remplacement de la copie portant le même numéro d'édition** — la destruction de la copie endommagée étant documentée et traçable dans le registre numérique — ou le **remboursement intégral** du prix et des frais d'expédition initiaux. Dans les deux cas, **le Vendeur prend en charge les frais de retour**. La procédure de notification et de preuve est détaillée dans la Politique de retours publiée.
 3. La livraison est réputée effectuée lorsque l'Acheteur, ou une personne autorisée à son domicile, reçoit l'œuvre et, le cas échéant, signe le bon de livraison du transporteur. Si l'emballage extérieur arrive visiblement endommagé, il est recommandé de **ne pas** signer la mention « conforme », mais « **sous réserve, dans l'attente d'une vérification du contenu** ». Ce cas de figure est détaillé dans la Politique de retours.
 4. **Acheteur professionnel (B2B)** : si, exceptionnellement, une vente à un professionnel (galerie, marchand, conseiller en art) est convenue, le transfert des risques sera régi par l'Incoterm convenu dans le contrat annexe correspondant, le régime protecteur de la consommation n'étant pas applicable.
-

7 · Numérotation, signature et authenticité

1. Chaque copie est livrée avec :
 - un **COA physique** signé à la main par l'Auteur, indiquant : le titre de l'œuvre, l'année de prise de vue, l'année de production de la copie, le format et les dimensions, la finition, le numéro de copie et le total du tirage, la technique, le laboratoire et la signature autographe ;
 - un **enregistrement Verisart** comportant les métadonnées de l'œuvre ;
 - une **provenance cryptographique C2PA** intégrée au fichier master.
2. L'Acheteur peut vérifier l'authenticité à tout moment au moyen du code de vérification du COA physique, qui renvoie à l'enregistrement numérique correspondant.
3. Le Vendeur s'engage à **ne pas produire de copies supplémentaires du même SKU** au-delà du tirage déclaré, à l'exception de :
 - **Épreuves d'artiste (AP) et copies hors commerce (HC)** : dans le nombre exact déclaré sur la fiche produit et dans le registre de l'édition et, **en aucun cas au-delà de 2 AP et 1 HC par SKU**. Ces copies ne sont **pas destinées à la vente primaire** et sont conservées par l'Auteur.
 - **Remplacement pour dommage** : substitution d'une copie antérieure par une autre portant le **même numéro**, la destruction de la copie endommagée étant documentée et traçable dans le registre numérique.

Une « garantie d'authenticité » n'équivaut pas à elle seule au cachet, au QR code ou à l'enregistrement en chaîne de blocs : ce sont des **maillons probatoires**, et non la garantie elle-même. L'authenticité repose sur la chaîne complète — signature autographe, COA, registre et engagement de non-réédition —, et non sur un unique élément technique.

8 · Clause de nom artistique

À toutes fins contractuelles, fiscales et de propriété intellectuelle, **Santiago Menendez Partal** signe commercialement sous le nom de « **Yago Partal** », nom artistique de l'Auteur. La signature manuscrite apposée sur le COA physique ainsi que les crédits figurant sur le COA, dans le registre numérique et dans la mention de droit d'auteur de l'œuvre utilisent le nom **Yago Partal**, sans que cela n'altère l'identité légale du Vendeur (Zoo Portraits, S.L.) ni la titularité des droits moraux et patrimoniaux de l'Auteur.

9 · Droit de suite

Conformément aux **art. 24 et suivants du Texto Refundido de la Ley de Propiedad Intelectual (loi espagnole consolidée sur la propriété intellectuelle, décret royal législatif 1/1996)**, dans leur rédaction issue de la loi 2/2019, qui transposent en droit espagnol la [DIR : directive 2001/84/CE], l'Auteur conserve un droit **inaliénable et auquel il ne peut renoncer** de percevoir un pourcentage du prix de toute revente ultérieure de l'œuvre lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies :

1. Que la revente porte sur un montant **égal ou supérieur à 800 euros** (hors taxes) [LOI : TRLPI art. 24].
2. Qu'un **professionnel du marché de l'art** intervienne à la revente en qualité de vendeur, d'acheteur ou d'intermédiaire (galeries, maisons de ventes, marchands, plateformes professionnelles).
3. Que l'œuvre relève des catégories couvertes par la loi, lesquelles incluent l'**œuvre photographique signée et numérotée par l'auteur**.

Barème applicable : 4 % sur les 50 000 premiers euros · 3 % de 50 000,01 à 200 000 € · 1 % de 200 000,01 à 350 000 € · 0,5 % de 350 000,01 à 500 000 € · 0,25 % au-delà de 500 000 €, dans la limite d'un **maximum de 12 500 € par revente**.

Le professionnel intervenant à la revente a l'**obligation légale** de notifier l'opération à la société de gestion collective compétente — **VEGAP** en Espagne — et de verser le pourcentage correspondant à l'Auteur ou, le cas échéant, à ses ayants droit pendant les **70 ans** suivant le 1er janvier de l'année postérieure à son décès. L'action en paiement se prescrit par trois ans.

Avis à l'Acheteur : la présente clause revêt un **caractère informatif**. Le droit de suite est un droit de l'Auteur d'origine légale : il ne naît ni ne s'éteint du fait de sa mention dans le présent contrat. **Le premier acheteur ne doit aucun montant supplémentaire à ce titre**. L'Acheteur particulier qui revend directement à un autre particulier **sans l'intervention d'un professionnel du marché de l'art** n'est pas soumis à cette obligation. La titularité du droit appartient à **Santiago Menendez Partal** (auteur matériel), « Yago Partal » étant sa signature artistique.

Note sur le fondement : la loi espagnole 3/2008 du 23 décembre avait initialement réglementé ce droit avec un seuil de 1 200 €. Son contenu a été intégré au TRLPI par la loi 2/2019, qui a fixé le seuil en vigueur à **800 €**. C'est la norme en vigueur qui est citée, et non la norme d'origine.

10 · Garantie légale, responsabilité et force majeure

1. **Garantie de conformité** : le Vendeur répond conformément au régime légal de garantie des biens prévu par [LOI : décret royal législatif 1/2007, TRLGDCU, art. 114 à 127 · en particulier le délai de 3 ans de l'art. 120.1 et la présomption de 2 ans de l'art. 121.1, dans leur rédaction issue du décret-loi royal 7/2021 · transposition de la directive (UE) 2019/771]. Période de garantie : **3 ans à compter de la livraison**. Présomption de défaut de conformité : tout défaut de conformité qui apparaît dans les **2 premières années** est présumé avoir existé au moment de la livraison (renversement de la charge de la preuve). Pour les Editions, le remède prioritaire est le **remplacement par une copie portant le même numéro** ou la résolution avec remboursement intégral.
2. **Force majeure et cas fortuit** : le Vendeur ne répond pas des inexécutions résultant de circonstances échappant à son contrôle raisonnable (incendies, catastrophes naturelles, actes de l'autorité publique, conflits armés, grèves générales, pandémies déclarées, cyberattaques de grande ampleur ou autres causes équivalentes). En pareil cas, le Vendeur optera soit a) pour la prolongation du délai d'exécution, notifiée par écrit, soit b) pour la résolution du contrat avec remboursement intégral à l'Acheteur. La présente clause **ne limite pas les droits légaux auxquels le consommateur ne peut renoncer**.
3. **Annulation d'un drop** : en cas d'annulation d'un drop pour des causes exceptionnelles (décès de l'Auteur avant signature, endommagement du fichier master avant production, décision artistique survenue et documentée), le Vendeur remboursera

intégralement l'Acheteur dans un délai maximal de 14 jours calendaires, sans pénalité et sans que cela ne donne lieu à une indemnisation supplémentaire, hormis les dommages effectivement établis conformément au droit.

11 · Propriété intellectuelle

1. L'acquisition d'une copie d'Édition transfère à l'Acheteur la **propriété du support matériel** (la copie physique signée et numérotée).
 2. Elle ne transfère **pas** les droits d'exploitation sur l'œuvre photographique sous-jacente (reproduction, distribution, communication au public, transformation), qui **demeurent la propriété de l'Auteur** [LOI : TRLPI art. 56].
 3. L'Acheteur peut **exposer l'œuvre à titre privé** à son domicile ou sur son lieu de travail et la **revendre** conformément au principe d'épuisement du droit de distribution [LOI : TRLPI art. 19.2], sous réserve, le cas échéant, du droit de suite (§9).
 4. Toute **reproduction commerciale** (catalogues, jetons non fongibles, tirages dérivés, publications, expositions publiques à but lucratif) requiert une licence expresse et écrite de l'Auteur.
-

12 · Service client et réclamations

- **Adresse électronique générale** : mail@yagoportal.com
 - **Adresse électronique des réclamations formelles** : mail@yagoportal.com
 - **Canal de protection des données** : privacy@yagoportal.com
 - **Délai de réponse aux réclamations** : 14 jours calendaires maximum.
 - **Feuille officielle de réclamation** : conformément à la réglementation catalane de la consommation, l'Acheteur peut demander la **feuille officielle de plainte, réclamation et dénonciation** (*hoja oficial de queja, reclamación y denuncia*) en écrivant à mail@yagoportal.com ; elle lui sera adressée sur support durable.
 - **Règlement extrajudiciaire des litiges (REL/ADR)** : la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL/ODR) **a cessé d'être opérationnelle le 20 juillet 2025** [RÈG : règlement (UE) 2024/3228, abrogeant le règlement (UE) 524/2013] et n'est donc **pas mise en lien**. L'Acheteur peut saisir une entité de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation agréée au titre de la [LOI : loi espagnole 7/2017, transposant la directive 2013/11/UE], ainsi que les autorités ou organismes de consommation compétents de son pays de résidence.
 - **Junta Arbitral de Consumo de Cataluña (commission d'arbitrage de la consommation de Catalogne)** : le Vendeur **N'EST PAS adhérent** au système d'arbitrage de la consommation. Cela **ne limite pas** le droit de l'Acheteur de saisir les autorités de consommation ou les tribunaux conformément au §13.
 - **VEGAP** : pour les questions relatives au droit de suite (§9).
-

13 · Droit applicable et juridiction

1. Les présentes conditions sont régies par le **droit espagnol** et, dans la mesure applicable, par la réglementation de l'Union européenne en matière de protection des consommateurs [RÈG : règlement (UE) 1215/2012 Bruxelles I bis · règlement (CE) 593/2008 Rome I].
 2. Pour les consommateurs résidant en Espagne : au choix de l'Acheteur, **les tribunaux de son propre domicile** [LOI : TRLGDCU art. 90.2].
 3. Pour les consommateurs résidant dans d'autres États membres de l'Union européenne : les tribunaux compétents au titre des art. 17 à 19 du règlement Bruxelles I bis, sans priver le consommateur de la protection impérative de son pays de résidence.
 4. Pour les consommateurs résidant hors de l'Union européenne : au choix de l'Acheteur, les **tribunaux de Barcelone (Espagne)** ou les tribunaux de son pays de résidence conformément à la réglementation locale impérative.
 5. Pour les clients professionnels (B2B) : compétence exclusive des **tribunaux de Barcelone (Espagne)**, avec renonciation expresse à tout autre for.
-

14 · Acceptation expresse et preuve électronique

En cochant la case « **J'ai lu et j'accepte les Conditions de vente, la Politique de retours et la Politique de confidentialité** » au cours du processus d'achat, l'Acheteur donne son consentement exprès aux présentes conditions [LOI : loi espagnole 6/2020 sur les services électroniques de confiance · LSSICE 34/2002, art. 23 à 29], cet acte constituant une preuve électronique valable du contrat. Le Vendeur conserve un enregistrement électronique du consentement (horodatage, identifiant technique et texte exact accepté) pendant la durée légalement exigible.

La case d'acceptation **ne sera pas précochée** (case **unique** couvrant les Conditions de vente, la Politique de retours et la Politique de confidentialité ; il n'existe pas de case distincte de renonciation au droit de rétractation, celui-ci étant **bien accordé**), conformément à l'interdiction des consentements par défaut et à l'exigence d'un consentement exprès et éclairé [LOI : TRLGDCU art. 89.1] [DIR : directive 2011/83/UE, art. 22].

15 · Langue du contrat et versions

1. Les présentes Conditions de vente sont publiées en **espagnol, anglais, français et allemand**. La **version espagnole est la version originale et authentique** ; les versions anglaise, française et allemande sont des **traductions de courtoisie**, fournies pour la commodité de l'Acheteur.
 2. **En cas de divergence, de contradiction ou de doute d'interprétation entre les versions, la version espagnole prévaudra.**
 3. Cette règle **ne prive pas le consommateur** de la protection que lui assurent les dispositions impératives de la loi de son pays de résidence habituelle [RÈG : règlement (CE) 593/2008 Rome I, art. 6, § 2], ni du droit de recevoir l'information précontractuelle dans la langue dans laquelle le contrat lui a été proposé.
-

16 · Modifications

Le Vendeur pourra modifier les présentes conditions en publiant la version actualisée sur yagoportal.com et en le notifiant aux Acheteurs disposant d'une commande active en attente de livraison. **La version en vigueur au moment de l'achat est celle applicable à cette commande.** Les modifications **n'affecteront pas** les contrats déjà conclus avant leur publication, sauf si elles sont plus favorables à l'Acheteur.
